



Groupe de Réflexion sur l'Agri-environnement – GRAE

Quelques idées à retenir de la réunion du 17 juin à Botrange sur le thème « haies et agri-environnement » dans le cadre de la convention EVAGRI 4 Région wallonne - Direction Générale de l'Agriculture

En annexe : Liste et coordonnées des participants, textes présentés par F. Landercy (Agra-ost) et Th. Walot (GIREA).

L'après-midi était consacrée à une discussion autour du thème des haies « agricoles » (maintien, entretien, plantation) particulièrement dans la perspective de l'évolution de la législation agri-environnementale. Celle-ci va permettre notamment une réévaluation (+20%) de la prime de base au maintien de la haie sous réserve d'un avis technique favorable. Cet avis portera sur des conditions d'application de la mesure qui sont considérées comme particulièrement intéressantes du point de vue environnemental. Les critères de cet avis qui doivent être simples sont en cours d'élaboration.

L'après midi s'est déroulée en deux parties :

- La première : courts exposés de F. Landercy – L'expérience d'Agrenwal -, A. Langer – L'expérience du Parc Naturel Haute-Fagne- Eifel -, D. Demoulin – L'expérience de l'Atelier Environnement -, L. Roussel - Relation agriculture-conservation de la nature ; complémentarité et limite et Th. Walot - Compte-rendu d'une visite dans le Devon)suivis d'échanges de vues,
- La seconde : une visite de terrain avec des situations contrastées, guidée par F. Landercy.

Les éléments suivants ont été retenus des exposés et discussions :

- **Haie et biodiversité** : pas de lien chez la plupart des agriculteurs. Les aspects abri, limite, paysager et reflet de la qualité de la gestion de l'exploitation sont très importants en zone germanophone.
- **L'entretien « propre-net » des haies** est une spécificité (parfois codifiée par des règlements communaux stricts) de la région germanophone, de même que les haies hautes taillées (« charmilles de hêtres »). Ces dernières sont principalement situées aux abords des maisons et exploitations agricoles et ne sont pas éligibles dans la grande majorité des cas aux primes agri-environnementales.
- **L'arrachage de haies se poursuit un peu partout** sous toutes sortes de prétextes (agrandissement de parcelles, haies devenues trop larges, développement culture du maïs, élargissement de voiries).



- **Le parc naturel a eu un programme d'aides à l'entretien et à la plantation de haies qui a connu un beau succès au début des années 90.** Actuellement il est en attente d'une évolution de la législation sur l'aide DGRNE à la plantation de haies qui autoriserait de ne pas recourir obligatoirement à des haies mélangées (min. de trois espèces) alors que dans le Parc Naturel Hautes-Fagnes /Eiffel, la tradition est de planter des haies mono spécifiques (« charmilles » ou haies d'aubépin). Il est prévu que la législation évolue en ouvrant des dérogations au choix d'essences sur base « culturelle ».
- **L'expérience de l'Atelier – Environnement** (A.E., région Marche / Durbuy / Rochefort au départ, actuellement 14 communes) **qui pratique l'entretien à prix réduit pour les agriculteurs (16 euros/heure) pour un coût du double - le solde étant pris en compte par les communes - est un gros succès.** Ils sont actuellement victimes de ce succès et ne parviennent pas à obtenir le financement public de nouveaux matériels pour l'extension de leur service à 21 communes (leur activité est considérée comme faisant concurrence au secteur privé).
- **Le coût de 16 euros par heure est une limite au delà de laquelle les agriculteurs ne sembleraient pas prêts à aller .**
- **A.E. utilise un sécateur de branche qui est la meilleure solution technique pour un passage tous les 3/4 ans.** La vitesse d'avancement de ce matériel dans un tel contexte est de 300m/heure (1 côté de la haie, le dessus est rarement taillé). Les branches coupées sont stockées en tas et incinérées par l'agriculteur qui a commandé le travail.

Remarques :

- *La taille tous les 3 ou 4 ans (pour autant que toutes les haies d'une zone ne soient pas taillées à l'identique au même moment) convient dans la majorité des cas.*

- *Pour un agriculteur qui a 1000 m de haies, il perçoit une prime de $250 \times 5 = 1250$ euros en cinq ans pour ses haies.*

Si AE fait deux passages sur les cinq ans, il facturera $(1000/300 \times 2 \text{ côtés} \times 2 \text{ passages sur 5 ans}) = 13,3$ heures de travail, soit $13,3 \times 16 = 213$ euros. Le « bénéfice » de l'agriculteur sur l'opération serait de 1037 euros !!

Le coût de gestion ne représenterait ainsi que 17% de la prime agri-environnementale !!

Il y a donc une marge importante pour la prise en compte des coûts réels par les clients qui, même s'ils font entretenir toutes leurs haies dans un système comme celui-là font un « bénéfice » agri-environnemental...

- La relation entre la conservation de la nature et l'agriculture reste difficile même si elle a fort évolué depuis 10 ans. **On en est au stade où les sociologues estiment sur base de premières expériences de terrain réussies que, pour qu'une action (agri)environnementale soit adoptée et atteigne ses objectifs, il faut la concevoir et la mettre en œuvre à partir des savoir-faire des agriculteurs (un au même titre que des solutions des écologues.** Par ailleurs les actions à forte contraintes, pour autant qu'elles soient cohérentes et



comprises ne sont pas nécessairement rejetées. Les mesures « faciles » sont, elles dévalorisantes, car l'agriculteur est à même de voir qu'elles ont peu d'apport pour le milieu naturel et il peut les considérer comme des alibis.

- La discussion a évoqué le **problème de la représentation des agriculteurs**. Pour les gens de terrain, les agriculteurs ne sont pas assez écoutés alors que dans les processus administratifs, les agriculteurs, par le biais des syndicats, sont toujours très consultés. D'un autre côté, inviter systématiquement des agriculteurs aux réunions serait difficile et aussi peu représentatif. Différentes voies existent pour « écouter » les agriculteurs : information relayées par les différents acteurs de terrain, contacts informels avec les agriculteurs par les différentes personnes impliquées dans Evagri, travail des sociologues,....
- Les anglais disposent d'une législation très stricte de protection des haies. Paradoxalement, **la plus grande menace identifiée actuellement au R.U. pour la biodiversité des haies est un excès d'entretien** qui affaiblit les haies et empêche les floraisons.
Des programmes agri-environnementaux très complets concernent les petits éléments naturels.
A retenir que la conservation seule n'est pas primée hors des zones sensibles (10% du territoire), mais que les formes d'entretien traditionnelles ou de restauration le sont. Par ailleurs pour être primées dans le cadre de l'agri-environnement, **les haies doivent faire l'objet d'un plan de gestion identifiant différents types de haies et d'objectifs**.
Hors des zones sensibles, les agriculteurs proposent des plans agri-environnementaux qui doivent répondre à des priorités sous-régionales et sont construits sur un canevas de plusieurs dizaines d'actions avec l'aide de nombreux conseillers. Ces plans sont mis en compétition et sélectionnés sur base de leur qualité.
L'expertise externe préliminaire éventuelle est notamment couverte par le financement agri-environnemental.
A retenir aussi qu'English Nature (Ministère de la Conservation de la Nature) dispose d'une **méthodologie pour l'évaluation de la valeur biologique des haies et des réseaux de haies**.
- A retenir de la visite de terrain : une densité locale très élevée de haies, une monotonie assez grande de structure et spécifique des haies, un investissement en temps important, en temps pour leur entretien par l'agriculteur, un refus de recours à des tiers pour leur entretien, une conservation des haies pour des raisons traditionnelles.
- A retenir comme critères possibles de valeur biologique donnant droit à une surprime : **la densité de haies, leur structure non monotone, la plantation**.



Annexe

Liste et coordonnées des participants

S. ROUXHET	GIREA	s.rouxhet@ulg.ac.be
A. LANGER	Parc Naturel Hautes Fagnes-Eiffel	alain.langer@centrenaturebotrange.be
S. TERREN	Parc Naturel Hautes Fagnes-Eiffel	life@hautes-fagnes-eifel.be
F. LANDERCY	Agra-Ost (Saint-Vith)	Agra-ost@skynet.be
P. LUXEN	Agra-Ost (Saint-Vith)	Agra-ost@skynet.be
M. THIRION	MRW-DGA	Ma.thirion@mrw.wallonie.be
M. DE TOFFOLI	Centre Technologie Agronomique (STREE)	marc@ibanez.li
A. GAUTHIER	Parc Naturel des Collines	Gauthier.Alexandre@ibelgique.com
B. DUHAUT	Parc Naturel des Collines	b.du haut@ibelgique.com
D. DUMOULIN	ASBL Atelier Environnement	anne.petit@durbuy.be
P. GILLON	ASBL Atelier Environnement	gillonphilippe@hotmail.com
L. ROUSSEL	Ulg/SEED	l.rousseau@ulg.ac.be
M.-N. ANFRIE	Ulg/SEED	mnanfrie@ulg.ac.be
Chr. MULDER	MRW-DGA	c.mulders@mrw.wallonie.be
Th. WALOT	GIREA	walot@ecol.ucl.ac.be



Annexe

La conservation des haies en régions herbagères liégeoise et haute Ardenne – F. Landercy – Agra-Ost

La prime « haie » est bien souvent la mesure qui permet d'entrer dans une exploitation agricole et ainsi de faire connaître à l'agriculteur d'autres MAE.

Une exploitation agricole moyenne comporte 3-4-5 km de haies. La densité de haie peut-être très variable d'une région à l'autre (Jalhay, Pays de Herve, Saint-Vith) mais surtout d'un agriculteur à l'autre. (80-180m/ha)

La haie est appréciée pour son rôle d'abris et de limite. Son rôle paysager est indéniable, notre région n'est-elle pas la plus belle de Belgique ? Les agriculteurs parlent très peu de biodiversité, cet aspect important est souvent oublié.

Tout bon éleveur sait que les haies sont indispensables pour son troupeau. L'agriculteur parlera de « mes haies » et cela avec un certain respect. Les haies sont une vitrine de son exploitation.

Du point de vue de l'agriculteur mais aussi du point de vue de nombreux habitants de la région, une belle haie est une haie taillée régulièrement. Il y a une notion de propreté. Des commentaires désobligeants vis-à-vis d'agriculteurs qui ne taillent pas régulièrement leurs haies sont fréquents. Ces commentaires sont faits par d'autres agriculteurs mais aussi par des particuliers ou des gestionnaires publics.

La mécanisation de la taille a permis la conservation de nombreuses haies, la prime à elle seule n'aurait pas suffi. Une majorité d'agriculteurs est équipée d'un rotor, le taille-haie est souvent acheté dans le cadre d'un groupement fourrager.

Le développement de la culture de maïs a entraîné de nombreux arrachages de haies.

Les échanges de prairies sont fréquents, certaines haies intermédiaires sont parfois arrachées.

Lorsque vous vous rendez chez un agriculteur, n'oubliez pas de lui dire qu'il a de belles haies, cela lui fera plaisir.



Annexe

Haies et agri-environnement au Royaume-Unis -Quelques éléments à retenir d'un voyage d'étude dans le Devon

Réunion du Groupe de Réflexion sur l'Agri-Environnement, 17 juin, Botrange -Th. Walot – GIREA – walot@ecol.ucl.ac.be

1. Haies au Royaume-Unis, statut légal

Les haies de plus de 30 ans présentant un intérêt historique, archéologique ou de valeur pour la vie sauvage sont protégées (loi de 1997). Une autorisation doit être demandée pour en supprimer des tronçons de plus de 20 mètres. Les haies concernées sont celles qu'on retrouve sur d'anciennes cartes (anciennes limites administratives), celles situées sur des sites historiques ou archéologiques, celles qui abritent des espèces protégées, celles comprenant plus de 7 espèces ligneuses ou plus de 6 avec une série de caractéristiques valorisantes¹. Une version de ces critères adaptée au Devon existe aussi.

2. Paysage et bocage du Devon

Le bocage est une des caractéristiques fondamentales de la région (développement dès la préhistoire) tant du point de vue du paysage que du point de vue écologique (bocage = 10000 ha, > forêt). L'autre grande caractéristique est la lande (Dartmoor – 80 000 ha). Le bocage est très riche (faune, flore) et abrite notamment une série d'espèces menacées et emblématiques de la région dont le Grand Rhinolophe, le bruant zizi et le muscardin.

La région a élaboré un plan d'action en faveur de la nature inscrit dans le plan national et avec un volet portant sur les haies.

Ses objectifs sont, pour 2005 de stopper tout recul des haies riches en biodiversité, de mettre en place une politique de gestion favorable sur 50% de ces haies et d'assurer le maintien et le rajeunissement de tous les arbres isolés dans les haies.

La principale menace sur ces haies est l'excès d'entretien. L'entretien annuel mécanisé leur est très néfaste.

3. Haies et réseau de haies, évaluation écologique

Un système d'évaluation est utilisé par English Nature (Ministère de la conservation de la nature).

Une haie est jugée de bonne qualité si elle a plus de 2m de haut, plus de 1,5m de large, présente moins de 10% de trous, une bande enherbée d'au moins un m au pied, bande qui ne reçoit aucun apport de produit phytosanitaire ni de fertilisant.

Un réseau de haies est jugé de bonne qualité si il comprend plus de 10% de haies dont la taille est comprise entre 1 et 2m, plus de 20% de haies dont la taille est

¹ Haie sur talus, >10% de trous, un arbre en moyenne tous les 50m, au- 3 sps forestières caractéristiques, présence d'un fossé, >=1 connexion avec haie, mare, forêt, bois, haie parallèle à moins de 15m.



comprise entre 2 et 3 m et plus de 30% de haies dont la taille dépasse 3m. Le réseau doit aussi comporter plus de 20% de haies comprenant des arbres et plus de 10 connections par km². Plus de 50% des haies doivent y être de bonne qualité.

4. Les acteurs locaux

De nombreux acteurs locaux sont impliqués dans la question du maintien et de l'entretien des haies. A noter particulièrement un groupe de citoyens (le Devon rural skills trust) qui assure la promotion et l'utilisation de techniques anciennes d'entretien des murets et des haies. Ils forment des sans-emplois et assurent des travaux en accord avec les agriculteurs (160 membres actifs).

Le « Devon Hedge Group » est un forum de rencontre où tous les acteurs institutionnels ou non ou se retrouvent. L'objectif est de travailler ensemble pour assurer la promotion de modalités d'entretien qui optimisent la valeur des haies du point de vue agricole et patrimonial tout en tenant compte des contraintes qu'elles imposent aux agriculteurs (définition et exécution d'un « business plan »).

5. Programmes agri-environnementaux et petits éléments naturels

Il existe deux grands programmes. Ceux d'application dans les zones sensibles (Environmentally sensitive areas - ESA, 10% du territoire) et ceux applicables ailleurs (Countryside stewardship scheme – CSS). Les contrats courent pour 10 ans avec possibilité de sortie au bout de cinq.

Dans l'ESA du Dartmoor, 8 mesures sont proposées par l'« ESA scheme » dans le cadre de « **contrats de gestion** ». Outre une mesure de « conservation générale » qui prévoit e.a. le maintien des petits éléments, les mesures portent sur l'exploitation peu intensive de prairies et de landes ainsi que la préservation de zones boisées et l'accès au public.

L'utilisation d'une technique traditionnelle d'entretien des haies est encouragée par des primes plus élevées.

Les « **plans de conservation** » sont des contrats complémentaires conclus pour des actions de restauration. Ils sont construits avec l'aide de conseillers (7 pour le Dartmoor) et piochent dans une liste d'une cinquantaine d'actions types dont par exemple pour les petits éléments naturels et du paysage : les plantations d'arbres, de haies, de fruitiers de hautes tiges et leur protection, la restauration de mares, la rénovation de haies, la clôture de parties boisées ou de haies, pour les fruitiers de hautes tiges : l'arbochirurgie, la taille de restauration. Ces opérations sont payées soit au forfait, soit à concurrence d'un % de devis.

90% des agriculteurs du Dartmoor sont impliqués. Les dépenses pour 2003 ont été de 4, 5 millions d'euros.

L'autre type de programme (le CSS – Countryside Stewardship Scheme) couvre le reste du territoire. Les projets des agriculteurs sont mis en compétition et les meilleurs sont retenus. Ces projets doivent répondre à des priorités sous-régionales et puisent dans un catalogue de 90 actions types du même tonneau que celles du ESA scheme. Les projets qui ont une approche globale de l'exploitation sont privilégiés. Des conseillers du Ministère et d'ONG sont disponibles pour aider les



agriculteurs à monter leurs projet. 20% des agriculteurs sont impliqués., une centaine de projets sont retenus en moyenne chaque année (1100 en cours). Le financement couvre aussi des frais d'expertise éventuels.

Pour les deux types de programmes les agriculteurs sont tenus de réaliser un plan de gestion des haies. Ces documents assez simples identifient (codes de couleur) les haies à base d'espèces à croissance lente (taille moins d'une fois par an, sauf latérale au besoin), les haies d'essences à croissance rapide (taillées chaque année), les haies situées en bordure des cultures et taillées latéralement tous les ans mais dont le dessus est taillé moins fréquemment, les haies améliorables (trouées, où il manque des arbres de haut jet, les bordures de haies riches en espèces herbacées, les haies qui devraient être clôturées. Le plan reprend aussi des indications pour les travaux d'entretien (arbres à conserver) à destination du contractant qui effectue ces travaux.
